

## Courrier des lecteurs

# La Russie n'est pas puissante

### Lettre du jour

**Onex, 4 octobre** Voici les paroles que le romancier anglais Frederick William Rolfe (1860-1913), dit baron Corvo, met dans la bouche de l'empereur Guillaume II dans son roman «Har-drien VII», publié en 1904.

On comprendra l'allusion. «La Russie n'est pas puissante, du point de vue militaire. L'immense majorité de ses officiers sont basement incapables. La troupe se recrute uniquement chez des paysans; et, de l'aveu de ses propres généraux, on ne peut absolument pas compter sur elle. Les hommes n'ont ni intelligence, ni initiative; et ils ne savent pas plus obéir que leurs officiers ne savent commander... En outre, il y a depuis long-



temps, chez les Russes patriotes, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, un désir singulier, qu'ils appellent de tous leurs vœux, d'une défaite écrasante de la

Russie par une puissance européenne.

C'est seulement de cette façon, disent-ils, qu'ils pourront être libérés de la tyrannie anarchique

paralysante sous laquelle peine le pays tout entier. En supposant même que la Russie soit unie - ce qui n'est pas le cas - je dis qu'elle n'a aucune chance de remporter un succès final dans une lutte contre la marine et l'armée allemandes. Je dis que ses effectifs numériques ont inspiré une appréhension totalement infondée et exagérée de sa puissance militaire. Je dis que c'est le bluff, le bluff seul qui a bien servi ses desseins. Elle continuera à faire usage du bluff jusqu'à ce qu'elle soit aux prises avec une détermination résolue sur laquelle il n'y aura aucune possibilité de se méprendre... Si la Russie venait à franchir mes frontières, elle marcherait à sa chute finale. Et, mieux que quiconque, les Russes le savent aussi bien que moi.»

**Dominique Wohlschlag**

### Nuitées

**Genève, 5 octobre** Savez-vous ce que coûte au contribuable une nuit d'hôtel pour un sans-logis? Non? C'est normal. Puisque nos gouvernants nous cachent le chiffre. Soit-disant pour la paix sociale. Comme beaucoup d'autres chiffres d'ailleurs; quand ça les arrange. Eh bien, pour une personne, il faut compter minimum 2700 fr. par mois dans des pseudos «hôtels» parfois minables (une petite pièce ridicule d'un appartement coupé en deux où vous entendez le voisin ronfler) avec des toilettes communes, cela arrive. C'en serait comique si ce n'était pas d'une tristesse infinie. Oui, vous avez bien lu; on se croirait dans un film sur la mafia. Je peux en parler puisque je l'ai vécu. Et certaines personnes restent là des années (plus de dix ans; j'en ai connu). Mais que fait la police? Je lis dans ce

journal qu'on veut en mettre 100 supplémentaires. Faites le calcul. Cette politique est un échec total et une gifle pour les gens qui travaillent dur et souffrent pour un maigre salaire mais qui veulent rester dignes dans leur indépendance. N'y a-t-il pas une autre solution? Je ne veux pas entrer dans le débat de l'immigration; on me traiterait de raciste...  
**Antoine Salamin**

### On y croit

**Les Acacias, 5 octobre** Ça y est, la valse des «anti-Maudet» a remis la presse! Certes, chacun est libre de ses opinions mais les étaler de manière aussi péremptoire en pensant détenir la vérité ne manque pas de piquant! S'il se représente, c'est bien sûr qu'il croit en ses chances. S'il était réel, alors cela voudrait dire que la majorité des électeurs seraient «frîands de Genève», n'en dé-

plaisent à ceux qui ne veulent pas le revoir! Soyons sérieux. Bravo Pierre, on y croit.  
**Michel Gobet**

### Que du bonheur

**Genève, 7 octobre** «La pandémie: plusieurs mois de bonheur», c'est ainsi qu'un lecteur - Daniel Daester - entame sa lettre du jour du 4 octobre. Des millions de morts, des dettes colossales, des faillites

et des pertes d'emploi, des populations entières cloîtrées pendant des mois, une détérioration massive de la santé mentale de la population et l'impossibilité pour de nombreuses familles de se réunir en raison des restrictions de voyage: en effet, quel bonheur! Résident à Russin - commune autrement plus touchée par les courbes de bruit que Corsier -, je suis tout à fait sensibilisé aux nuisances sonores induites par le trafic aérien. Les avantages que le transport aérien confère à toute la société sont toutefois énormes, c'est pourquoi nous devons trouver collectivement des solutions afin de concilier les objectifs environnementaux et la nécessité de disposer d'un transport aérien performant en adéquation avec les besoins des entreprises et de la population.

**Erik Simonin, secrétaire général Aeria**

### Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à [courrier@tdg.ch](mailto:courrier@tdg.ch), ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

# Conduire ou pas avec un permis étranger

**Le Conseil**  
**Pascal Rytz**  
Avocat



**Installé en Suisse depuis plus d'un an déjà, je me demande si je suis bien autorisé à conduire un véhicule avec mon permis de conduire français? Et qu'en est-il de mon épouse qui détient un permis de conduire kosovar?**

A. Genève

Selon l'article 5 de l'Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC), toute personne résidant en Suisse doit disposer d'un permis de conduire national valable pour avoir le droit de circuler. Une personne résidant en Suisse titulaire d'un permis de conduire étranger a toutefois le droit de conduire avec son permis d'origine pendant douze mois à compter de son arrivée dans notre pays. Passé ce délai, la conduite d'un véhicule en Suisse avec un permis étranger n'est plus possible; en effet, au regard de l'article 42 OAC, le permis de conduire étranger doit impérativement être échangé contre un permis de conduire suisse. Pour cette raison déjà, vous et votre épouse n'avez plus le droit de conduire en Suisse avec vos permis de conduire nationaux si le délai de douze mois susmentionné est échu et il faut vous dépêcher de faire échanger vos permis de conduire étrangers si vous souhaitez pouvoir conti-

nuer à conduire en Suisse. À cela s'ajoute qu'aux termes de l'article 44 OAC, le titulaire d'un permis national étranger valable ne recevra un permis de conduire suisse pour la même catégorie de véhicules que s'il apporte la preuve, lors d'une course de contrôle, qu'il connaît les règles de la circulation et qu'il est à même de conduire d'une façon sûre des véhicules des catégories pour lesquelles le permis devrait être valable.

**«On peut conduire avec son permis d'origine pendant douze mois à compter de l'arrivée en Suisse.»**

Cependant, l'Office fédéral des routes (OFROU) a établi une liste des pays dont les titulaires des permis de conduire sont dispensés de cette course de contrôle qui figure dans une circulaire du 1er octobre 2013 basée sur l'art. 150 OAC. Si la France fait bien partie des pays pour lesquels une course de contrôle n'est pas requise, tel n'est pas le cas du Kosovo. Dès lors, vous pourrez faire échanger votre permis de conduire français de manière simplifiée mais votre épouse devra passer cet examen supplémentaire pour disposer d'un permis valable en Suisse.

**Une question?** Envoyez-la à [pascal.rytz@espace.legal.ch](mailto:pascal.rytz@espace.legal.ch) et retrouvez nos précédentes chroniques sur [www.tdg.ch](http://www.tdg.ch) et [espace-legal.ch](http://espace-legal.ch)